

## Décision

**Objet : Tarifs colloque** « Espaces à saisir : interstices et communs urbains : la ville à l'épreuve de l'interdisciplinarité »

Vu le décret 2012 – 1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu L'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;

Vu l'article L.712-3 du code de l'éducation

Vu la délibération du conseil d'administration du 05 novembre 2018, approuvant la proposition de la commission des moyens du 19 octobre 2018 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer les tarifs des colloques sous conditions de vérifier au minimum l'équilibre prévisionnel de l'opération, vente de prestations, d'objets ou de matériels ainsi que la location de biens meubles ou immeubles.

Sur proposition de M. le Directeur général des Services,

Sont approuvés les tarifs HT du colloque cité en objet conformément au document joint à la présente (tableau d'équilibre financier) :

- Enseignants-chercheurs 30 € HT soit 36 € TTC\*\*
- Intervenants extérieurs 30 € HT soit 36 € TTC\*\*
- Exposants \* 30 € HT soit 36 € TTC\*\*

\*Les exposants sont les participants qui présentent des posters

\*\*Application du taux de tva en vigueur de 20% au 24/06/2020

### Gratuité :

- Etudiants, Doctorants
- Organisateurs
- Membre de la MSH

Prise d'effet immédiate

Le Président,



Philippe VENDRX